

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES

BUREAU DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Sarcelles le

Compte-rendu de la CLIS de la société VAL'HORIZON à Attainville

Le 16 octobre 2009, s'est tenue sur le site de l'exploitation, sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles, la Commission d'Information et de Surveillance relative à l'exploitation par la société Val'horizon d'un centre de stockage de déchets ultimes à ATTAINVILLE.

Participaient à cette réunion :

Représentants de la Société Val'horizon :

M. LE MAGOUROU, directeur général
Mme GOURLIN, responsable Environnement, Qualité, Sécurité
M. HUDRY, responsable du site

Représentants des communes :

M. BOURGEOIS, maire d'Esanville
M. FELDIS, conseiller municipal de Moisselles
M. DE SUTTER, maire d'Attainville
MMs JOURNET et JOUSSELIN, conseillers municipaux d'Attainville

Représentants des associations :

M. LOUP, représentant l'association « Attainville, ma campagne »

Représentants des Services de l'Etat :

MMs LORENZI, BODIN et Mme BLATON de la DRIRE d'Ile de France - groupe de subdivision du Val d'Oise
M. RAIMBOUX de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Val d'Oise

Représentants de la sous-préfecture de Sarcelles :

M. MORVAN, adjoint au chef de bureau du développement durable et des collectivités territoriales

Mme DELBOS, chef du pôle développement durable et démocratie locale

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance et demande aux membres de la CLIS si le compte-rendu de la dernière réunion du 23 janvier 2009 appelle des observations de leur part.

Dans la négative, il invite Monsieur LE MAGOUROU à présenter le rapport d'activités 2008 de Val'Horizon.

1. Présentation du rapport d'activités

a) les déchets

Le tonnage des déchets réceptionnés sur le site en 2008 est de 13 310 tonnes. Il est en nette diminution par rapport à 2007, du fait de la fermeture du casier 1, à compter du 30 mars 2008.

b) les travaux relatifs aux casiers

Monsieur LE MAGOUROU fait un bref rappel des travaux réalisés sur les casiers 1 et 5, dans la mesure où ces points ont déjà été abordés lors de la CLIS du 23 janvier 2009 et que le rapport d'activités transmis aux membres apporte toutes les précisions concernant les derniers aménagements, illustrés par un reportage photographique.

c) les eaux

Il mentionne que les eaux souterraines ont fait l'objet d'un suivi trimestriel plus particulièrement sur les 5 piézomètres installés sur le site, que l'analyse des eaux superficielles de ruissellement est conforme au seuil autorisé et que les lixiviats ont été traités par le biais d'une unité mobile, dans l'attente de la réfection de la station de traitement du site.

d) le biogaz

S'agissant de la qualité du biogaz, il précise que des analyses ont été réalisées en avril 2008 par la société Europoll : les résultats indiquent un taux de CH₄ de 54,3 % et un taux de H₂S très élevé avec 6274mg/m³ pour un débit de biogaz traité de 360 m³/h. Depuis l'installation de la nouvelle torchère, la quantité de biogaz traité a atteint 850 m³/h, le taux de CH₄ est passé à 35 % et celui de H₂S est en très nette diminution.

e) les nuisances sonores et olfactives

En ce qui concerne le bruit, les mesures des niveaux sonores sont conformes aux seuils autorisés. Quatre mesures ont été réalisées en limite de propriété à des horaires ne correspondant pas à ceux de l'activité Fayolle et ont révélées un chiffre de 60 décibels. Selon la DRIRE, il paraît plus cohérent de regarder la valeur d'émergence et de la comparer à la valeur seuil réglementaire de 5 dB(A) en période de jour fixée dans l'arrêté préfectoral du 13 avril 2004. Le maire d'Attainville dit que les deux activités réunies, celle de la SITA et celle de l'entreprise FAYOLLE engendrent des nuisances sonores importantes.

Monsieur LOUP rappelle qu'il était question que l'entreprise FAYOLLE cesse son activité sur le site d'Attainville. Monsieur LE MAGOUROU confirme et précise que l'entreprise FAYOLLE aurait trouvé un terrain situé sur le port de Gennevilliers. Monsieur le Sous-Préfet demande à la DRIRE de se renseigner.

Monsieur LE MAGOUROU informe ensuite les membres de la CLIS de l'évolution du casier 1. Il précise que le vide de fouille restant est de 77 700 m³, du fait notamment d'un tassement des déchets de l'ordre de 40 cm, un lé de géomembrane a été ajouté sur le casier n°1 pour éviter la mise sous tension de la géomembrane au niveau des pieds de talus. Afin de préparer la reprise de l'exploitation du casier 1 bis, une demande de modification des conditions d'exploitation a été déposée en mai 2009 en Préfecture ; elle privilégie la réception des déchets d'origine industrielle (DIB) et des déchets ménagers peu fermentescibles.

Monsieur le maire d'Attainville rappelle l'incident de torchère intervenu suite à un orage et qui a provoqué son arrêt. Il souhaite savoir si une surveillance des installations est toujours en vigueur. Monsieur LE MAGOUROU le confirme et Monsieur JOURNET ajoute que c'est la meilleure solution.

Monsieur LORENZI demande à partir de combien d'années, on peut considérer que le casier est stable. Monsieur LE MAGOUROU répond qu'il faut compter en moyenne 3 à 5 ans.

S'agissant du casier 5, Monsieur LE MAGOUROU indique que sa mise en service a eu lieu le 17 février 2009, suite à la validation par la Préfecture des aménagements réalisés. L'exploitation du casier se fait en plusieurs phases par l'exploitation successive des alvéoles 14, 15 et 13. La production du biogaz devrait intervenir dans un délai de 6 à 8 mois après le début de l'exploitation.

En juin 2009, une étude de caractérisation des déchets putrescibles a été réalisée sur un échantillon de déchets en provenance du site de Montlignon et portait sur une quantité de 125 kg. De cette étude, il ressort que les déchets analysés présentent un taux moyen de déchets putrescibles de 2%, conforme au seuil autorisé qui est de 8% et qui sera fixé à moins de 5 %, à partir de janvier 2010.

**ISDND ATTAINVILLE
RECAPITULATIF DES RECLAMATIONS ET PLAINTES ENREGISTREES**

Année 2009 - Mise à jour le 01/10/09, Service EQS VAL'HORIZON

mois	provenance de la réclamation/plainte	Objet	Identification
Jan-09	Attainville	présence de nombreux lapins sur talus Ouest	la mairie prévoit l'intervention d'un piéteur agréé
Feb-09	Attainville	odeurs suspectes dans les environs du village	visite du site effectuée le jour même par le plaignant et pas d'odeur constatée
Mar-09	Attainville	odeurs de déchets	baisse significative des températures ayant entraîné une bouffée d'odeurs de déchets lors du débâchage en début de journée
Apr-09	Attainville	envois	ramassage
May-09	Attainville	odeurs de déchets	odeurs déchets lors du dépotage d'un camion sur le chemin qui longe le casier n°5
May-09	Attainville	odeur	inconnue, signalement tardif n'ayant pas permis d'identifier une éventuelle anomalie
May-09	Attainville	odeurs biogaz	flash sur réseau biogaz casier n°1 aussitôt remis à niveau
Jul-09	Attainville	odeurs biogaz	tuyau déboîté sur le casier n°1, aussitôt identifié et réparé
Jul-09	Attainville	odeurs biogaz	contrôle complet du casier n°1, RAS
Jul-09	Attainville	bruit lié à des bips de recul engin dans la nuit	aucun bip de recul n'a été oublié, pas d'engin qui a tourné la nuit
Aug-09	Attainville	odeurs de déchets	odeurs déchets lors du dépotage d'un camion sur le chemin périphérique
Aug-09	Attainville	odeurs biogaz	contrôle des installations, RAS